

à retourner au travail, de sorte que leur position était bien différente de ceux qui étaient obligés de demeurer dans l'inactivité par "manque d'emploi". Pour ce qui est des "grèves et lockouts", cette raison n'est donnée que dans 379 cas, de sorte qu'environ 1 employé à gages sur 7,000 peut attribuer son inactivité le 1er juin 1931 à des différends industriels, ce qui, dans les circonstances, indique un état excellent.

Un total de 30,177 chômeurs donnent des raisons d'ordre particulier; ce chiffre qui comprend 25,718 malades et 4,459 accidentés, ne constitue que 1 p.c. environ du total d'employés à gages et semble indiquer que les pertes parmi la population d'employés à gages que l'on peut attribuer à la maladie équivalant approximativement à 1 p.c. des heures régulières de travail, soit à peu près trois jours de l'année ouvrable. On peut attribuer aux "accidents" presque un sixième de 1 p.c. de l'inactivité parmi les employés à gages le 1er juin, affectant ainsi une personne sur 600. On voit donc que les "accidents" sont une cause peu importante de perte de temps, la moyenne n'étant que d'une demie journée par année pour chaque employé.

Lorsqu'on établit des comparaisons entre les sexes, on constate que le rapport des femmes inactives le 1er juin 1931 au total des employées à gages est de beaucoup moins élevé que ce n'est le cas parmi les hommes. Sur 2,017,606 employés à gages à la date du recensement, il y en avait 1,594,612 ou 79.03 p.c. qui étaient occupés et 422,994 ou 20.97 p.c. qui ne l'étaient pas, tandis que sur 547,273 femmes employées à gages, il y en avait 498,599 qui travaillaient et seulement 48,674 dans l'inactivité, pourcentages respectifs de 91.11 et 8.89. La proportion d'hommes inactifs dépassait donc de plus de deux fois celle des femmes inactives.

On arrive au même résultat lorsqu'on étend la comparaison aux employés à gages inactifs pour cause de "manque d'emploi" et que l'on peut considérer comme sans-travail proprement dits. Sur un total de 2,017,606 employés à gages domiciliés au Canada lors du recensement, il y en avait 356,549 ou 17.68 p.c. du total, soit plus d'un-sixième, qui étaient inactifs par "manque d'emploi". Parmi les 547,273 employées à gages, cependant, le nombre n'est que de 36,260 ou 6.63 p.c. En d'autres termes, un homme sur six et une femme sur quinze chômaient lors du recensement.

Quant aux autres raisons d'inactivité le 1er juin 1931, elles affectent 3.29 p.c. des hommes et 2.26 p.c. des femmes. La "cessation temporaire du travail" à affecté le total des employés à gages hommes et celui des femmes à raison de 1.83 p.c. et 1.00 p.c. respectivement. L'inactivité de 353 hommes et de 26 femmes a été causée par les "grèves et lockouts".

Parmi les raisons personnelles de chômage, la "maladie" occupe une place prépondérante tant chez les hommes que les femmes, le pourcentage étant de 1.00 dans les deux cas. Quant aux "accidents", ils ont produit 0.21 p.c. de l'inactivité chez les hommes, contre 0.04 chez les femmes, la grande différence devant être attribuée à ce que les hommes, dans leur travail aussi bien qu'en dehors, sont exposés à de plus grands dangers que les femmes.